

CCI formation



CONTRAT PRESTATAIRE PERSONNE PHYSIQUE

Entre :

CENTRE DE FORMATION CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne

Site de Saint-Etienne : 49, Cours Fauriel – CS 30227 - 42013 Saint-Etienne cedex 2

SIRET 130 021 702 00043

Déclaration d'existence n° 84 69 142 75 69

Représenté par Monsieur Christophe DUDON, Directeur de la formation

ET

FORMASOFT ci-après dénommé(e) « le prestataire »

Adresse : 40 Bis Route de Montbrison
42160 ANDREZIEUX

N° SIRET : 454 061 039 00020

Article 1 – Objet

En exécution du présent contrat, le prestataire s'engage à assurer les formations prévues dans les conditions fixées par les articles suivants. Ses domaines d'intervention sont décrits dans l'article 4 ci-après.

Article 2 – Titres et qualifications du formateur délégué salarié

Le prestataire fournit en annexe au présent contrat :

- un curriculum vitae sous forme électronique* concernant le formateur délégué salarié
- la copie de ses titres et diplômes, afin de justifier de :
 - > ses compétences techniques, professionnelles et pratiques ou théoriques ;
 - > sa compétence à transmettre ses connaissances,

dont le Centre de Formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne aura à rendre compte dans son bilan professionnel et financier.

Article 3 - Justificatifs

3.1 En qualité de travailleur indépendant

Le prestataire fournit en annexe au présent contrat :

- Si/elle n'a pas opté pour le régime auto-entrepreneur, le document délivré par le CFE attestant de l'immatriculation de l'activité libérale réglementée ou non réglementée ;
- Si/elle a opté pour le régime auto-entrepreneur, copie du récépissé de dépôt de la déclaration d'activité ou du justificatif de confirmation d'inscription au CFE.

CCI formation



3.2 Montant de prestations >3000 €

Le prestataire fournit en annexe au présent contrat lors de sa conclusion et s'engage à fournir tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat dont l'objet porte sur la fourniture d'une prestation de service d'un montant au moins égal à 3 000 € ; les justificatifs ci-après permettant à CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne – Centre de formation CCI Formation de vérifier, comme le lui impose la loi, qu'il/elle s'acquitte de ses obligations d'immatriculation (ou de déclaration au CFE en cas de dispense d'immatriculation : régime auto-entrepreneur) de son activité professionnelle et de déclaration aux organismes de protection sociale ou à l'administration fiscale

- Une attestation des organismes de protection sociale de moins de six mois établissant qu'il/elle est à jour de ses déclarations sociales ;
- Une attestation sur l'honneur du dépôt des déclarations fiscales obligatoires auprès de l'administration fiscale et le récépissé de dépôt de déclaration effectuée au CFE lorsqu'il n'est pas tenu à une immatriculation au RCS et ne peut fournir de justificatifs à ce titre ou lorsqu'il est en cours d'inscription.

Si le prestataire relève d'une profession réglementée (avocat, notaire, expert-comptable, etc...) il devra remettre sa carte d'identification et un document permettant de l'identifier (devis, correspondance, etc...) faisant état de son nom, son adresse, et selon le cas son agrément ou numéro d'immatriculation.

Article 4 – Dates, durée et conditions financières d'intervention

Le présent accord est conclu pour la durée de l'action de formation décrite ci-dessous :

Responsable de l'action : Barbara PRUSIK

Act N°11MJA

N° du bon de commande : 8162

Intervenant : Pascal FARICIER

Intitulé de l'action : Excel faux débutants

Date(s) : 6 Février 2018

Horaires de l'intervention : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 – accueil des stagiaires 15 minutes avant la formation

Nombre d'heures : 7 Heures

NB Le nombre d'heures réellement effectuées pourra fluctuer de 10 % autour de cette estimation sans modification de la présente fiche et sans modification de l'engagement réciproque liant les deux parties. Aucune modification de date ne pourra être prise en compte (sauf cas de force majeure).

Lieu de l'intervention : PRIMETALS – 41 Route de Feurs – 42600 SAVIGNEUX

Conditions de rémunération :

Honoraires : 275 €/jour soit 275 € pour la totalité de l'action

Frais de déplacement (sur justificatifs) : OUI NON

Indemnités Km

Péage Autoroute

Repas (max 15€)

Autre

Détails : Frais de déplacement : 41 €

Prestations comprises dans les honoraires :

Réunion préparatoire
 Réunion Intermédiaire
 Bilan

Crédit supports pédagogiques
 Animation
 Evaluation

Suivi en entreprises
 Participation à un jury
 Autres

L'intervenant s'engage à prendre connaissance des règles de sécurité disponibles sur le lieu de l'intervention (règlement intérieur, plan d'évacuation), les respecter et les faire respecter par les participants à la formation.

4.1 Régime de TVA du prestataire : se reporter aux indications ci-dessus.

Assujetti à la TVA Non assujetti à la TVA

4.2 Modalités de règlement

Les factures sont réglées sous 30 jours, le 1^{er} ou le 16 du mois, à compter de leur date de réception sous réserve que le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne dispose de l'ensemble des documents et informations réclamés par la Direction.

Aucune facture ne sera prise en compte par le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne au-delà d'un délai d'un an à compter de la date de fin de prestation.

CCI formation



4.3 Remboursement de frais

Les frais de déplacements seront remboursés au prestataire après accord préalable et sur présentation des pièces justificatives correspondantes, telles que :

- Billet(s) SNCF,
- péage : ticket(s) ou abonnement pour les déplacements concernés,
- note(s) de restaurant,
- note(s) d'hôtel,
- note(s) de taxi, ticket(s) de métro, ...

Ils feront l'objet d'une seconde facture, celle-ci fera obligatoirement apparaître le nom de l'intervenant, les dates de la formation, le lieu de la formation, le(s) montant(s).

Article 5 – Modalités d'intervention

L'organisation matérielle des stages (salles, matériel) est assurée par le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne.

Pour chaque action nouvelle, le prestataire doit fournir les programmes (objectifs, contenus, méthodes pédagogiques) et supports pédagogiques demandés pour assurer la traçabilité ISO.

Le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne et/ou le prestataire sont tenus de s'informer mutuellement de toute annulation ou interruption de stage. Lorsque le prestataire ne peut assurer la formation pour laquelle il a reçu une commande, les heures ne pouvant être effectuées peuvent être attribuées par le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne à un autre formateur.

Article 6 - Supports et logiciels créés par le prestataire

Les supports et logiciels créés par le prestataire sont considérés comme une œuvre de l'esprit "originale (cf; Code de la Propriété intellectuelle) sont protégés par le droit d'auteur.

Cependant le prestataire accepte que le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne reproduise et communique ses œuvres dans le cadre strict de la prestation visée par le présent contrat, et les conserve 10 ans conformément aux directives des Archives Nationales

Article 7 – Confidentialité

Le prestataire considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Toutefois, le prestataire ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait des stagiaires ou de tiers par des moyens légitimes.

Article 8 – Assurances professionnelles

Le prestataire fait son affaire personnelle de la souscription de toute assurance de responsabilité civile professionnelle et d'exploitation, assurance complémentaire « maintien des revenus » etc., ainsi que toute assurance pour l'utilisation d'un véhicule professionnel, utile et nécessaire à l'accomplissement des prestations objets du présent contrat, de telle sorte que le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne ne soit pas inquiété à ce sujet ni vis-à-vis du formateur, ni vis-à-vis des entreprises clientes.

Article 9 – Vol / endommagement des biens du formateur

Le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels et/ou professionnels de toute nature utilisés ou déposés par les prestataires dans les locaux du centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne ou chez l'un de ses clients.

Article 10 – Obligations professionnelles

Le prestataire s'engage expressément vis-à-vis du centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne :

- à se conformer à toutes les instructions et consignes particulières de travail qui lui seront données par son interlocuteur au sein du centre de formation,

CCI formation



- à se conformer aux dispositions du manuel formateur édité par le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne, et notamment parmi ces dispositions, à l'interdiction d'utiliser sans autorisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter,...) impliquant le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne et de créer des groupes relatifs au centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne sur ces réseaux. Concernant ce point, une autorisation pourra être accordée par un responsable du centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne au prestataire ayant formulé une demande en ce sens. Cette autorisation devra être écrite et son objet précisément défini.
- à respecter une obligation de réserve et à éviter en toute circonstance portant ou pouvant porter atteinte à la considération du centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne.
- à respecter le cas échéant, vis-à-vis des stagiaires et des entreprises qui recourent aux services du centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne, une obligation de secret professionnel, tant en ce qui concerne les affaires des stagiaires ou des entreprises clientes du centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne que celles éventuellement de leurs propres clients ou de leurs partenaires.
A cet égard, le prestataire s'interdit de divulguer à qui que ce soit, concepts, études, analyses, projets ou réalisations effectués par les stagiaires ou entreprises pour eux-mêmes, ou éventuellement pour leurs clients ou partenaires.
Sont notamment considérés comme absolument confidentiels les formules, méthodes, procédures, techniques, programmes et sous-programmes élaborés par lesdites entreprises ou stagiaires.
- à ne pas exercer pour le compte des entreprises avec lesquelles il aura été mis en contact, aucune activité de formation et/ou conseil de nature à entrer en concurrence avec les prestations et actions commerciales du centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne, et ceci pendant toute la durée du présent engagement.
- à avertir expressément le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne de tous litiges, incidents ou accidents survenus avec ou chez l'un de ses clients ou prospects. Le centre de formation CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne, Roanne prendra toutes mesures nécessaires dans le cadre de sa relation-clients.

Article 11 – Modification du contrat

Toute modification du présent contrat, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, fera l'objet d'un avenant écrit.

Fait, à Saint-Etienne, le 26 janvier 2018

En double exemplaire, dont un pour chacune des parties

Pour le Prestataire

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Pour le centre de formation CCI Lyon Métropole
Saint-Etienne, Roanne

Christophe DUDON
Directeur de la formation

CCI LYON MÉTROPOLE

Saint-Etienne Roanne

Centre de Formation de Saint-Etienne

49 Cours Fauriel CS 30227

42103 SAINT-ÉTIENNE Cedex 2

Tél 04 77 49 24 66 – Fax 04 77 49 24 67 www.cciformationpro.fr

SIRET 130 021 702 00043 –